



# Commune de St-Sulpice

Rue du Centre 47 - Case Postale  
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 50  
info@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

Fonds communal pour l'efficacité énergétique,  
les énergies renouvelables et le développement durable

## Demande de subvention capteurs photovoltaïques

*Hors obligations légales et nouvelles constructions*

*À remplir en lettres capitales*

### Requérant (propriétaire)

Société :

Nom/Prénom :

Rue et n° :

NPA/Lieu :

Tél. :

E-mail :

### Réalisateur de l'étude/travaux

Société :

Nom/Prénom :

NPA/Lieu :

Tél. :

E-mail :

### Coordonnées bancaires

Titulaire du compte :

Nom de la banque ou CCP :

N° compte/IBAN :

### Données du bâtiment

Rue et n° :

N° ECA :

N° parcelle :

Année de construction :

Affectation :  Habitat collectif  Habitat individuel  Autres :

### Caractéristiques de l'installation

Surface nette totale (m<sup>2</sup>) :

Puissance installée (kWc) :

Coût de l'installation :

Date de mise en service :

Remplacement de l'installation existante :  Oui  Non

Raccordement au réseau :  Oui  Non

Alimentation d'une pompe à chaleur :  Oui  Non



## Commune de St-Sulpice

### Calcul de la subvention communale

- 200 CHF/kWc, max 3'000 CHF
- Montant plafonné à 20% du coût des travaux

### Conditions d'octroi

- Les conditions du programme « Pronovo » s'appliquent <https://pronovo.ch/fr/>
- Subvention non cumulable avec le système de rétribution à l'injection (SRI)
- Non éligible pour les chauffages de piscine
- Ne doit pas faire l'objet d'une obligation légale.
- Bâtiment existant uniquement. Nouvelles constructions exclues.

### Documents à fournir

Lors de la demande de subventions communales pour l'ouverture du dossier :

- Copie de l'annonce d'installation solaire ne nécessitant pas d'autorisation de construire, signée par le Service de l'aménagement du territoire de la commune ou copie de l'autorisation municipale (si applicable)
- Procuration du propriétaire pour toute demande de subvention signée par l'installateur

À la fin du projet pour clôturer le dossier :

- Copie de la certification Pronovo de l'installation
- Copie de la facture des travaux et preuve de paiement

### Procédure

La demande doit être effectuée au moyen du présent formulaire, au plus tard 90 jours après la date de mise en service de l'installation.

Les dossiers incomplets, non signés ou non datés seront renvoyés à l'expéditeur.

Les demandes et documents sont adressés au Délégué au développement durable, Rue du Centre 47, 1025 St-Sulpice ou par mail à [developpement.durable@st-sulpice.ch](mailto:developpement.durable@st-sulpice.ch)

La subvention est versée après l'achèvement des travaux sur présentation de tous les documents et justificatifs demandés.

Pour tout complément d'information, vous pouvez joindre le Délégué au 021 694 33 54.

Le/la soussigné-e confirme l'exactitude des indications transmises ci-dessus, qu'il/elle a pris connaissance du règlement communal et des dispositions du « Fonds communal pour l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et le développement durable ». Il/elle s'engage à fournir, si besoin, les documents supplémentaires demandés.

Le/la soussigné-e consent à ce que les données suivantes du formulaire : Nom / Prénom / E-mail soient utilisées par la Commune de St-Sulpice afin de communiquer des informations concernant l'évolution du développement durable dans la Commune.

Lieu et date :

Signature  
manuscrite ou  
électronique :